

MB/VSH  
N° 2023 - 42

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2023

**Présents : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS - René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ**

**APPROBATION DU  
PROCES-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU 16 MARS 2023**

**Secrétaire de séance : Hélène GUIOUNET**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15  
Abstentions : 0  
contre : 0

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de 15 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affiché à la porte de la Mairie  
Le 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

**PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MRI**

**ABSENTS (excusés) : Aline NARS (procuration à A. MIR) – Nicolas HERQUÉ (procuration à JH MIR)**

Le Conseil Municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance de la séance du 16 février 2023
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022
- Approuve les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
- Approuve l'affectation des résultats :
  - o Du budget principal
  - o Du budget annexe exploitation forêts
  - o Du budget annexe locations soumises à TVA
  - o Du budget annexe eau potable
  - o Du budget annexe établissement thermal
  - o Du budget annexe régie de transport public de voyageurs
  - o Du budget annexe du lotissement Chante Coucou
- Approuve la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités (saison d'été 2023).
- Valide la proposition pour l'extension du réseau de distribution électrique dans le cadre du programme FACE pour l'extension du cinéma et de l'ancienne patinoire.

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales à savoir :

- Décision 2023-04 pour l'utilisation du bâtiment Tourette les 11 et 12 mars 2023 pour la course Xtrem Freeride
- Décision 2023-05 pour la réhabilitation de la toiture de la Maison du Patrimoine (marché SOCABAT d'un montant de 132 517.53 € HT)
- Décision 2023- 07 mettant fin à la mission d'accompagnement pour la réalisation du projet de modernisation, extension de Sensoria Rio signée avec le cabinet ITG Consultant
- Décision 2023 – 08 pour la signature d'un contrat de partenariat avec la fédération Française d'Escrime (opération Ville Top Partenaire)

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :  
La signature de l'avenant au bail emphytéotique avec la SCI L3G

- Le projet de Caneilles
- Les contentieux en cours
- Les opérations de fin de DSP de l'établissement thermal
- Les négociations concernant l'avenir du SIVU AURE 2000
- La fête du littoral
- La projection du projet de rénovation de l'ancien bâtiment de la CCAS
- Les plantations de fleurs cet été compte tenu des éventuelles restrictions d'eau

La séance est levée à 20h30.

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

**André MIR**